



## Cahier des charges et règlement du concours

### 1. L'objet du concours

La consommation de cannabis, banalisée par les débats sur la dépénalisation et l'usage thérapeutique est perçue comme moins grave que l'alcool de par son ivresse plus douce et à fortiori lorsqu'il s'agit de consommation « d'herbe ». Pourtant, en plus des risques à court terme, il existe des risques à long terme qu'ils soient sociaux, physiques ou psychiques en particulier pour les personnes les plus fragiles. Or, on sait que la vie étudiante marquée par la rupture avec la sphère familiale est une période charnière, durant laquelle les étudiants soumis au stress des études et à de nombreuses difficultés souvent économiques, peuvent être très vulnérables.

D'après l'enquête nationale ADSSU 2013, le cannabis est de loin la substance illicite la plus diffusée (42,8% d'expérimentateurs) et la plus consommée par les étudiants.

Ainsi, le SSU, en partenariat avec la MILDECA, souhaite mettre en place un concours à destination des étudiants dont la consigne sera de réaliser un outil de prévention sur le thème du cannabis via un support vidéo.

### 2. Le thème

Les messages de prévention, pourront aborder les thématiques suivantes :

- Risques sociaux : aboulie, apragmatie, difficultés de concentration (risque d'accident) et de mémorisation (échec dans les études), retrait social et isolement.
- Risques sanitaires (poumons, cœurs, cerveau) et risques liés aux produits de coupage, aux pesticides et au tabac.
- Difficultés financières : perte d'argent, financement des réseaux mafieux et terroristes.
- Risques juridiques : substance illégale, conduite automobile

Le jury prendra particulièrement en considération les projets traitant les risques de perte de motivation pour la vie universitaire (étude et loisirs), l'isolement social avec la pseudo sociabilité des consommateur de cannabis et le fait que la consommation de cannabis peut occuper toute la vie et aboutir à l'installation d'un cercle vicieux : on fume =>on est démotivé =>on est inactif =>on s'ennuie =>on fume ...

### 3. Les participants & les conditions de participation

Le concours est ouvert aux étudiants inscrits à l'Université Clermont Auvergne et associés ou dans d'autres écoles publiques ou privées.

La participation peut se faire à titre individuel ou à titre collectif.

Les groupes peuvent être constitués d'étudiants d'établissements différents.

Les participants aux concours engagent leur responsabilité à titre individuel et non leur établissement ou leur cursus.

Les projets présentés doivent utiliser un support vidéo.

Seules les vidéos abordant les thématiques citées précédemment seront retenues.

### 4. Les modalités d'inscription

Les participants doivent obligatoirement s'inscrire au concours en téléchargeant le formulaire d'inscription sur le site du Service de Santé Universitaire et en l'envoyant par Email à l'adresse : [prevention\\_ssu@clermont-universite.fr](mailto:prevention_ssu@clermont-universite.fr)

La date limite d'inscription au concours est fixée au 13/03/2017

Un email de confirmation sera envoyé en retour, qui validera l'inscription.

Le SSU se réserve le droit d'exclure du concours tout participant qui ne respecte pas toutes les conditions et obligations mentionnées dans le présent règlement.

### 5. Les projets

Les participants devront tenir compte des points suivants :

- La vidéo doit être courte : 4 minutes maximum
- La vidéo peut être réalisée avec du matériel spécialisé mais également avec un simple smartphone.
- La vidéo devra véhiculer un message de prévention clair montrant les intérêts de la non-consommation ou de l'arrêt du cannabis.

### 6. Les règles de présentation

Les projets doivent être envoyés par voie postale ou apporter directement avant le 17-04-2017 au plus tard, à l'adresse suivante:

**Emeline BORN**  
**Service de Santé Universitaire**  
**25 rue Etienne Dolet**  
**Bâtiment B**  
**63037 Clermont-Ferrand**

Les projets se composent comme suit :

- Une copie de fiche d'inscription précédemment envoyée.
- Un document écrit faisant un rapide descriptif de la vidéo et présentant le ou les message(s) de prévention véhiculé(s).
- Une clef USB contenant la vidéo (la Clef USB sera rendu à la fin du concours.)

Le SSU diffusera les vidéos sur la page facebook des « Etudiants Relais Santé Clermont » afin de les soumettre au vote du public.

Le SSU ne prendra pas en compte les vidéos qui ne respecteront pas la législation françaises et les règles ethniques applicable à ce domaine.

## 7. Le jury et la détermination des gagnants

Deux types de jury seront formés pour départager l'ensemble des vidéos proposées :

- 1 jury public, qui devra « liker » la vidéo qu'il a préférée via la page facebook « Etudiant relais Santé Clermont »
- 1 jury professionnel composé de spécialistes des addictions (ANPAA et CMP) et de la culture (SUC et CROUS)

Trois créations seront récompensées :

- la meilleure création élue par le jury public
- la meilleure création élue par le jury professionnel
- la meilleure création smartphone élue par le jury professionnel.

Le SSU et la MILDECA se réservent le droit de diffuser les créations sur leurs réseaux de prévention.

Les créateurs individuels ou par groupes signeront une cession de droits à titre gratuit.

## 8. Le calendrier du concours

Date limite d'inscription au concours : le 13/03/17

Date limite d'envoi des fichiers : le 17/04/17

Publication du nom des gagnants : 08/05/17

Remise des prix : fin mai 2017

## 9. Les récompenses et la remise des prix

- 1<sup>er</sup> prix : vidéo choisie par le jury professionnel : 500€
- 2<sup>ème</sup> prix : vidéo smartphone choisie par le jury professionnel : 400€
- 3<sup>ème</sup> prix : vidéo choisie par le jury public: 300€

Le SSU contactera personnellement le gagnant (ou le collectif) afin de l'informer de son gain.

La remise des prix aura lieu en mai 2017 – l'information de la date et du lieu sera transmise ultérieurement au lauréat.